

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 27 OCTOBRE 2022

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Clément CAMBIER (donne procuration à Manon REIG du point n°1 au point n°3, présent du point n°4 au point n°21), Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents : Alain MILON

Représentés par pouvoir : Christian RIOU, Cyrille GAILLARD, Jaouad MARBOH

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2022

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 septembre 2022

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Concernant la décision n°2022_09_25, Hélène TRINQUET s'interroge sur le montant de la préemption, le projet concerné, ainsi que les projets de la SEM.

M. le Maire lui indique que l'acquisition s'élève à 196 000 € et que le programme est en cours de finalisation.

Concernant les priorités de la SEM, M. le Maire lui indique qu'il s'agit du Cours de la République et de l'ancien établissement Rolland, dont les études préalables obligatoires viennent de se terminer.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions du Maire

Prend acte

3. AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Commission finances en date du 11 octobre 2022

Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

MODIFIE les Autorisations de Programme (AP) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) telles que présentées dans le tableau joint en annexe.

ACTE :

- la création d'une autorisation pour l'opération de démolition, gardiennage et désamiantage des bâtiments L1, L2 et L3 aux Griffons pour un montant maximum de 400 000 € répartis sur les exercices 2022 et 2023.
- la modification de la répartition des crédits de paiements 2022 et 2023 sans modification du montant total de l'autorisation de programme pour l'autorisation relative aux aménagements paysagers.

Adopté à l'unanimité

4. DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Commission finances en date du 11 octobre 2022

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°3 du Budget Principal de la ville voté le 24 Février dernier selon le tableau ci-dessus.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).

5. BILAN D'ACTIVITES 2021 DU SYNDICAT MIXTE FORESTIER

Commission finances en date du 11 octobre 2022

Rapporteur : Jean-François LAPORTE

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan annuel d'activités 2021 du Syndicat Mixte Forestier.

Prend acte

6. RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA SEM DE SORGUES

Commission finances en date du 11 octobre 2022

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité 2021 de la Société d'Economie Mixte de Sorgues.

Prend acte

7. COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2021 DE LA CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DU GAZ

Commission finances en date du 11 octobre 2022

Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du compte rendu d'activité 2021 de la concession du service public du gaz de GRDF.

Prend acte

8. COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2021 DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Commission finances en date du 11 octobre 2022

Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du compte rendu d'activité de l'exercice 2021 d'EDF et ENEDIS au titre de la concession de distribution publique d'électricité.

Prend acte

9. RAPPORT DE GESTION 2021 DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) TERRITOIRE 84

Commission finances en date du 11 octobre 2022

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Concernant les rapports n°5, 6, 7, 8 et 9, Hélène TRINQUET remarque que les rapports d'activités ne sont pas joints au cahier du conseil municipal. Elle demande à ce qu'ils puissent, à l'avenir, être transmis par mail.

M. le Maire indique que les documents sont consultables en mairie et qu'à l'avenir ils feront l'objet d'une transmission par mail.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport de gestion 2021 de la SPL Territoire 84.

Prend acte

10. TARIF DE L'ACCUEIL JEUNES POUR LES FESTIVITES DE NOEL

Commission finances en date du 11 octobre 2022

Rapporteur : Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

FIXE le tarif de location de patins à la patinoire installée lors des festivités de Noël à 3 €/location à compter de 2022.

RENOUVELLE le dispositif de distribution de tickets de location de patins gratuits par les commerçants sorguais à utiliser à la patinoire.

PRECISE que la délibération du 18 Novembre 2021 est abrogée.

DIT que ce tarif s'ajoute aux autres tarifs de l'accueil jeune actuellement en vigueur et fixés par délibération du 25 juin 2020.

Adopté à l'unanimité

11. VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA CASC (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES SORGUES DU COMTAT)

Commission finances en date du 11 octobre 2022

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Hélène TRINQUET remarque que le fonds de concours apporté à la CASC ne vise pas des opérations spécifiques, notamment s'agissant des 400 000 €.

Stéphane GARCIA répond que ces 400 000 € participent au programme de voirie de la ville de Sorgues disponible au sein de la CASC. Il précise que ces fonds de concours sont fréquents et plafonnés à 50% des opérations visées.

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le versement de fonds de concours à la CASC d'un montant de 400 000 € en vue de participer au financement de travaux de voirie réalisés à Sorgues et de 100 000 € relatif aux travaux concernant la voie verte à Sorgues.

VALIDE la convention relative à l'attribution de ces fonds de concours et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document assurant son exécution.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget principal de la ville au compte 2041512 « subventions d'équipement versées au GFP de rattachement ».

Adopté à l'unanimité

12. CONVENTION CONCERNANT LES SOINS ADMINISTRES AUX ANIMAUX TROUVES SUR LA VOIE PUBLIQUE DE LA VILLE ET NECESSITANT UNE INTERVENTION VETERINAIRE

Commission finances en date du 11 octobre 2022

Rapporteur : Dominique DESFOUR

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention modifiée relative aux soins administrés aux animaux trouvés sur la voie publique de la ville et nécessitant une intervention vétérinaire.

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention avec les cliniques vétérinaires de Gentilly et Ste-Anne ainsi que l'ensemble des documents relatifs à cette convention.

Adopté à l'unanimité

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

13. ACQUISITION TERRAIN CADASTRE AH95 A MONSIEUR GORSON-DERUEL

Commission de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire en date du 11 octobre 2022

Rapporteur : Jean-François LAPORTE

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir le terrain cadastré AH 95, sis « les Carrières » d'une superficie de 2 300m² moyennant la somme totale de 2 300 euros.

APPROUVE la promesse de vente concrétisant cet accord,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

DIT que :

- cette opération bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts modifié par l'article 21 de la loi de finance de 83,
- ce dossier sera régularisé par acte authentique devant notaire,
- la dépense sera inscrite au budget de la Commune.

Adopté à l'unanimité

14. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MADAME MARYLENE GERVASIO DANS LE CADRE DE LA DYNAMISATION DES OPERATIONS DE RAVALEMENT DE FACADES DU CENTRE ANCIEN

Commission de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire en date du 11 octobre 2022

Rapporteur : Mireille PEREZ

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à Madame Marylène GERVASIO une subvention d'un montant de 2 603.04 euros pour les travaux de ravalement de façade de l'immeuble situé 33 Avenue Achille Moreau, cadastré section DO n° 162,

DIT que la somme sera prélevée sur le budget de la Commune

Adopté à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE, JEUNESSE ET SANTE

15. SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE VAUCLUSE

Commission politique de la ville, jeunesse et santé en date du 12 octobre 2022

Rapporteur : Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

APPROUVE La signature d'une convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales de Vaucluse.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

CULTURE

16. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN CONCERT COMMUN « BIG BAND MEETING »

Commission Culture en date du 10 octobre 2022

Rapporteur : Magali CHARMET

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature de la convention de partenariat pour un concert commun de jazz.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité

17. SIGNATURE DE LA CONVENTION « ECOLES DE MUSIQUE » AVEC LA SOCIETE DES EDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE (SEAM)

Commission Culture en date du 10 octobre 2022

Rapporteur : Sylvie CORDIER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention avec la SEAM autorisant la reproduction par reprographie des œuvres de musique dans le cadre des activités d'enseignement musical de l'école de musique et de danse de la Ville,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune, imputation budgétaire 6236

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

18. CHARTE DES ATSEM

Rapporteur : Christelle PEPIN

Hélène TRINQUET s'interroge sur l'intérêt de cette charte, eu égard à sa valeur relative, puisqu'elle n'a pas été signée par l'éducation nationale, et sur son application auprès des enseignants. Elle s'interroge également sur sa valeur juridique devant les tribunaux.

Christelle PEPIN répond que la charte a valeur de règlement intérieur dans les relations ATSEM / écoles ; cette charte a été voulue par les ATSEM, elle permet de clarifier l'organisation de leur travail.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la modification de charte ATSEM présentée ci-dessus et ci-après annexée.

Prend acte

19. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte des besoins au service éducation :

Poste actuel	Poste transformé à/c du 1/11/2022
1 Auxiliaire principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 Auxiliaire principal de 2 ^{ème} classe à 32h12

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes transformés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

20. DELIBERATION AUTORISANT LA CREATION DE CONTRATS NON PERMANENTS (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 1°) DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984 : CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 12 MOIS COMPTE TENU DES RENOUELEMENTS PENDANT UNE MEME PERIODE DE 18 MOIS CONSECUTIFS)

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer 2 emplois non permanents tels que présentés ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS ORALES ET DIVERSES

- 1) Hélène TRINQUET soulève la dangerosité du rond-point devant EURENCO et s'interroge sur le calendrier des travaux.
M. le Maire lui répond que le département y travaille activement et que les études sont en cours.
- 2) Hélène TRINQUET s'interroge sur l'avancement de l'étude relative à la circulation sur le boulevard Achille Moreau.
M. le Maire lui répond que l'étude est terminée mais que les travaux réalisés par Rhône Ventoux en retardent la mise en œuvre.
- 3) Hélène TRINQUET s'interroge sur les travaux d'aménagement extérieur de la salle des fêtes et considère qu'il existait d'autres priorités, notamment le Cours de la République.
M. le Maire lui répond que tout est important, et que parallèlement à cette opération, la Ville intervient également activement sur le Cours de la République.
- 4) Hélène TRINQUET s'interroge sur l'accessibilité de la salle des mariages.
M. le Maire lui indique que l'ABF n'est pas favorable au projet mais qu'il doit rencontrer prochainement la nouvelle responsable.
- 5) Hélène TRINQUET s'interroge sur la création du Pôle territorial du grand bassin de vie d'Avignon.
M. le Maire lui répond qu'il s'agit d'un organe de concertation et d'échanges portant sur les dossiers communs à plusieurs EPCI, comme les transports, l'aménagement du territoire. Il précise qu'il n'y aura pas de rémunération pour les élus, qu'il ne s'agit pas d'une strate territoriale supplémentaire, ni d'une substitution aux communes et EPCI existants.
- 6) David BELLUCCI interpelle Stéphane GARCIA concernant les taux votés par les communes de la CASC concernant la taxe d'aménagement.
Stéphane GARCIA lui répond qu'elle est de 5% dans toutes les communes.
- 7) David BELLUCCI observe un nombre important d'arrêts maladie à la cuisine centrale.

Christelle PEPIN lui répond que ce sont des choses qui arrivent, comme dans tous les autres services, mais que l'essentiel est que le service restauration continue de fonctionner correctement.

- 8) David BELLUCCI demande si les caméras de vidéosurveillance sur le village ERO seront en fonctionnement d'ici la fin de l'année.
Dominique DESFOUR lui indique que c'est en cours et que le service informatique fera son maximum pour que les caméras soient opérationnelles d'ici la fin de l'année.
- 9) David BELLUCCI interpelle l'assemblée sur l'installation de la commission d'accessibilité.
M. le Maire lui répond que cette commission a été actée par le conseil communautaire en 2020 mais que pour des raisons liées à la pandémie, son installation n'a pas pu, à ce jour, être finalisée.
M. le Maire souligne que l'essentiel n'est pas tant la création de la commission mais les aménagements en matière d'accessibilité comme en témoignent les nombreux chantiers de la Ville (salle des fêtes, château Gentilly, etc...)
- 10) David BELLUCCI s'interroge sur l'attribution, par la CASC, d'un marché à une entreprise qui, lors de l'attribution, ne disposait pas du matériel nécessaire pour assurer la prestation objet du marché. Par ailleurs, il remarque l'absence de clause type relative à l'assurance, la responsabilité, dans le cadre de la location de la balayeuse intercommunale à l'entreprise.
M. le Maire lui indique que lors de la dernière assemblée communautaire, le Président de la CASC a apporté des éléments de réponse, et que M. GAILLARD pourra lui apporter les éléments complémentaires lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.
- 11) David BELLUCCI indique attendre son assignation dans le cadre de l'affaire le liant à M. le Maire.
Ce dernier lui répond que la plainte a été déposée et qu'il importe désormais d'attendre.
- 12) M. le Maire fait lecture devant le Conseil municipal du courrier du Président de l'entreprise RMB après que cette dernière ait été suspectée de non-respect des normes relatives au respect de l'environnement.

Le Maire

Sorgues, le

Thierry LAGNEAU

Le secrétaire de séance

Maxence RAIMONT-PLA